



ERP : Registre Accessibilité – mode d'emploi

Rappel des textes réglementaires de référence :

- Article R. 111-19- 60 du Code de la Construction et de l'Habitation (CCH) qui régit l'accessibilité des E.R.P. aux personnes handicapées et qui **impose aux exploitants de tout E.R.P. l'élaboration et la mise à disposition du public d'un registre**
 - Arrêté du 19/04/2017 qui **définit le CONTENU du registre, les modalités de diffusion et de mise à jour**
-

Personnes concernées : propriétaires et exploitants d'E.R.P. (tous les E.R.P. quelle que soit leur catégorie)

Date d'entrée en vigueur : 6 mois après publication du décret soit le **30 septembre 2017 au plus tard**

Objectif du registre: Informer le public du degré d'accessibilité de l'E.R.P.

- Il précise toutes les dispositions prises pour permettre à toute personne handicapée (quel que soit son handicap) de bénéficier des prestations de l'établissement.
 - Il est **consultable sur place par le public au principal point d'accueil accessible de l'établissement**. A titre alternatif, il peut être mis en ligne sur un site internet.
-

CONTENU DU REGISTRE :

- **1) Une information complète sur les prestations fournies dans l'établissement**

- **2) les pièces administratives et techniques relatives à l'accessibilité**

- POUR TOUS LES E.R.P.

A- Justificatif d'accessibilité ou des démarches en cours suivant votre cas

- Établissement neufs : l'attestation d'accessibilité prévue à l'art L. 111-7-4 du CCH après achèvement de travaux
- ERP existants conformes aux règles d'accessibilité: l'attestation prévue à l'article R111-19-33 du CCH (voir modèle joint)
- ERP faisant l'objet d'un Agenda d'Accessibilité Programmée : le calendrier de mise en accessibilité de l'établissement, le bilan à mi-parcours puis/ou l'attestation d'achèvement prévue à l'art. D 111-19-46 du CCH (voir modèle joint)
- ERP sous AT : la notice d'accessibilité prévue à l'article R.111-19-46 du CCH
- En cas de DEROGATION : les arrêtés préfectoraux accordant la (ou les)dérogation(s) aux règles d'accessibilité

B - Documents relatifs à l'accueil

- la plaquette intitulée "bien accueillir les personnes handicapées": http://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/sites/default/files/guide_numerique_accueil_PH_3.pdf
- la description des actions de formation des agents en charge de l'accueil

C- Modalités de maintenance et d'utilisation des équipements d'accessibilité (ex: ascenseurs, rampes ...)

- SUPPLEMENT POUR LES E.R.P. de 1^{ère} à 4^{ème} CATEGORIE (1^{er} groupe) : L'attestation signée et mise à jour annuellement par l'employeur et décrivant les actions de formation des personnels chargés de l'accueil des personnes handicapées et leurs justificatifs.



Ecole élémentaire SEVIGNE

Adresse :

301 Bd Madame de Sévigné
44150 ANCENIS
Email : ce.0441689x@ac-nantes.fr
Téléphone : 02.40.96.09.21

Numéro ERP : E-003- 00026 (003-4)

Classement ERP :

Catégorie : 4^{ème}

Type(s) : R (e)

Nom de l'exploitant : Education Nationale à titre principal et ville d'Ancenis à titre secondaire.

Effectif maximum de l'ERP :

Public : 240 p.

Personnel : 15 p.

Total : 255p.

L'ERP possède plusieurs niveaux

Présentation de l'établissement

Descriptif des locaux :

RDC: une entrée, une salle de réunion, un bureau "Direction", un Hall d'accueil, un escalier desservant l'étage, une salle des maîtres, 4 classes, une salle de travaux manuels, un amphithéâtre, une salle informatique, une bibliothèque, un bloc sanitaires, un préau.

Etage : un hall dégagement, 4 classes, une classe d'adaptation RASED, un bloc sanitaire.

Activité principale / Prestations proposées au public :

Enseignement élémentaire : total de 9 classes, un bureau de direction, une salle des maîtres, une bibliothèque, une salle informatique, un atelier, un amphithéâtre. Le bâtiment comporte un étage sans ascenseur.

Les horaires : 8h35-12h et 13h50-16h (lundi, mardi, jeudi et vendredi). De 8h35-11h45 le mercredi.

Les effectifs 2017/2018 : 204 élèves

Activité périscolaire TAM : les espaces collectifs (bibliothèque, salle informatique, amphithéâtre) peuvent être utilisés de 16h-17h pour les TAM (effectif maxi 140 enfants). Utilisation lundi, mardi et jeudi.

Restauration scolaire : utilisation de l'amphithéâtre, salle informatique et bibliothèque ponctuellement. Horaire de 12h à 13h45. Effectif accueilli : moyenne de 120 enfants. Jours de fonctionnement : lundi, mardi, jeudi et vendredi.

Etat des lieux de l'accessibilité au 30/09/2017

Taux global d'accessibilité : 56 %

Indice d'accessibilité abords : 75%

Indice d'accessibilité entrée : 50%

Un document tenant lieu d'agenda d'accessibilité a été établi : n° E ADAP 044 003 15 00023 validé le 04/02/2016

Travaux projetés en période 2 (2019-2021) : 2020

Taux prévisionnel d'accessibilité à l'issue des travaux : 89 %

Dérogation(s) sollicitée(s) dans le cadre de l'Ad'AP de Patrimoine de la Ville : oui (2)

Objet des dérogations :

- Cheminement extérieur vers terrain multisports
- amphithéâtre

Type de dérogation :

- impossibilité technique
- impossibilité financière (disproportion manifeste)